



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil dix-sept le vendredi 15 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 11 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON, Maire**.

Étaient présents : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN, Adjoint ;
Eric BROCHARD, Véronique DUBOC, Nicole GUERIN, Jean-Marc LEMAIRE, Denis MARC, Dominique VIOLETTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : F. LAMON, L. MALLET, P. GEHAN, J. ISAMBERT, D. MARTIN donne pouvoir à V. BASTON.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BASTON, Maire, à 20 h 39 minutes.

Secrétaire de séance : Thierry BELLOIS.

Approbation du compte rendu du 23/11/2017

Dans le dernier compte-rendu de réunion, il faut également ajouter la participation de D. Violette à la commission Eau et Assainissement du Pays de Dreux le 15/11/2017.

Pas d'autre remarque.

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération 1 : Emprunt salle polyvalente

Le Conseil Municipal de la commune de Marville-Moutiers-Brûlé, après avoir pris connaissance du projet de consolidation d'emprunt établi par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre et des conditions générales des prêts,

A l'unanimité, DECIDE :

Article 1^{er}

Pour financer les Travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente, la Commune de Marville-Moutiers-Brûlé a besoin de consolider auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre **un emprunt de 250 000 EUROS** dont les Intérêts seront calculés sur la base de 1.60 % (base 30/360). Le remboursement du capital s'effectuera sur une durée de 20 ans.

Le paiement des intérêts s'effectuera avec une périodicité trimestrielle sur une durée de 20 ans.

La commission d'engagement s'élève à 200.00 EUROS.

Article 2 :

Madame Baston Véronique, agissant en qualité de Maire, est autorisée à signer le projet de contrat.

Article 3 :

La Commune de Marville-Moutiers-Brûlé décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Communications diverses

Personnel : Mme le Maire informe l'assemblée qu'un agent communal a déposé une plainte pour harcèlement moral contre un autre agent communal et le Maire.

Denis Marc nous fait part d'une plainte de Mr Farid Bouchema pour vitesse excessive rue des Futaies à Imbermais. Mme le Maire a eu cette demande plusieurs fois déjà. Il y a des excès de vitesse partout dans la commune.

Evelyne Chiapperin nous fait part du manque de personnel pour la garderie et la surveillance des enfants le midi en cas d'arrêt maladie des agents.

Dominique Violette fait le compte-rendu du goûter-spectacle organisé pour les séniors le 10/12/17. 45 personnes ont participé. Le coût pour la commune est de 968,42 E.

La séance est levée à 20h35